

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-021

SEANCE du 16 mars 2023

Convoqué le 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de mars, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : M. CEAS Benoît à Mme ROUX Chantal, Mme FORME Sonia à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SCOCE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SKI 2023**

**Vu** la demande de subvention déposée par le SCOCE pour l'organisation des championnats de France de ski 2023 aux Orres, d'un montant de 15 000 € ;

**Considérant** qu'il convient d'accompagner le SCOCE pour l'organisation et la réussite de cet événement majeur pour Les Orres ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 15 000 € au SCOCE pour l'organisation des championnats de France de ski 2023 aux Orres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ladite subvention au SCOCE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).